

Le Collège de la COCOF voit sa dotation régionale augmenter de 6,4 millions supplémentaires pour soutenir ses secteurs face à la crise du COVID-19

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

15 MAI 2020

Le Collège de la Commission communautaire française a obtenu une nouvelle augmentation de la dotation régionale à hauteur de 6,4 millions d'euros en vue de couvrir différentes mesures de soutien aux divers secteurs de la COCOF en lien avec la crise du COVID-19. Ces mesures sont complémentaires aux mesures exceptionnelles du 26 mars et du 24 avril 2020.

Cette augmentation de la dotation se répartit de la manière suivante :

En Social-Santé :

Renforcement des équipes des services de médiation de dettes COCOF/COCOM afin d'absorber l'augmentation des demandes d'aide due à la crise, qui accentue la précarité des publics vulnérables ou qui font face à la perte de leur revenu (350.000 euros) ;

Renforcement des équipes des Centres d'Action sociale globale pour permettre d'absorber l'émergence probable post-confinement des demandes d'accompagnement social relatives à des problématiques multiples et complexes pour lesquelles plusieurs approches sont nécessaires (640.000 euros) ;

Renforcement des dispositifs psychologiques et des équipes spécialisées en Santé mentale pour une aide psychologique adaptée à destination des publics fragilisés – personnel soignant, jeunes adultes, minorités, étudiants, femmes -, et passant notamment par la création d'espaces virtuels au sein des structures existantes. (800.000 euros) ;

Pour le secteur du Handicap :

Couverture des frais supplémentaires des centres d'hébergement ayant adapté leur organisation (via une indemnisation complémentaire du personnel) et qui connaissent une augmentation de leurs charges (1.960.000 euros) ;

Renforcement des centres d'hébergement de répit/d'urgence Intermaide afin de leur permettre d'augmenter leur capacité d'accueil pendant les prochains mois ainsi que les frais de personnel (2 ETP) nécessaire (62.000 euros) ;

Renforcement des services d'accompagnement via une augmentation des effectifs (10 ETP) sur les 6 mois afin de pouvoir octroyer des soins et des services d'accompagnement à domicile (300.000 euros) ;

Pour l'Enseignement :

Renforcement des équipes chargées du suivi des élèves afin d'éviter le décrochage scolaire des élèves en difficulté dans les écoles de la Cocof et la mise en place d'une opération spéciale « Retour à l'école » (100.000 euros) ;

Mise en place d'ateliers d'été pour éviter une rupture de scolarité trop importante et donner la possibilité d'apprendre autrement en partenariat avec des associations actives dans l'extrascolaire (74.000 euros) ;

Pour la Culture :

Élargissement du fonds de compensation pour le secteur culturel permettant une augmentation des aides exceptionnelles prévues début mars pour pallier aux pertes de recettes dans le secteur culturel et favoriser la survie des opérateurs bruxellois francophones, afin qu'ils puissent continuer à animer le dynamisme culturel, la diversité du paysage et l'accès de tou.te.s à la Culture (1.000.000 euros).

Emission spéciale pour les seniors qui souffrent de l'isolement par l'intermédiaire du média régional BX1, via l'aide au développement et à la production de l'émission « La guinguette », pour offrir un contenu culturel destiné aux seniors et lutter contre les situations d'isolement, spécialement dans les maisons de repos bruxelloises (97.000 euros).

En Formation

Intervention dans l'adaptation des formations sachant que le déconfinement entrainera la possibilité de reprise des activités de formations dispensées par les opérateurs spécialisés. Cette intervention doit permettre les aménagements nécessaires à la reprise des cours pour les stagiaires (175.000 euros).

Pour la Cohésion sociale :

Renforcement de l'offre des services en cohésion sociale via les communes pour permettre aux acteurs de la Cohésion sociale d'accueillir de nouveaux publics et d'élargir ou d'adapter leur offre en cas de besoin et/ou en développant des thématiques spécifiques :

- dans les 13 communes aujourd'hui reconnues dans le cadre du dispositif de cohésion sociale, chaque coordination locale recevra 40.000 € (520.000 euros) ;
- dans les 6 communes qui ne disposent pas de coordination locale, un projet spécifique pourra être soutenu pour un montant de 13.300 € par commune (80.000 euros).

Pour lutter contre la fracture numérique :

Financement du reconditionnement et de la distribution d'ordinateurs portables ou de tablettes, ainsi que l'accompagnement à leur utilisation afin de rencontrer l'urgence d'équipement informatique pour les publics les plus fragilisés, par l'intermédiaire des associations de soutien scolaire.

Barbara Trachte, Ministre-présidente de la COCOF : « Avec l'ensemble de ces mesures, le Collège de la COCOF entend continuer à diminuer l'impact social et économique de la crise pour le secteur non-marchand, souvent en première ligne, qui œuvre au quotidien à répondre aux besoins essentiels des citoyen.ne.s. Il s'agit aussi de permettre aux opérateurs des secteurs de faire face à la sollicitation très importante dans les mois à venir, en raison de l'aggravation de multiples problèmes socio-sanitaire auprès des Bruxelloises et des Bruxelloises ».

« L'égalité des chances en matière d'éducation pour tous les enfants est essentielle. C'était le cas avant la pandémie de coronavirus, et cela doit continuer à être garanti pendant et après cette crise sanitaire. C'est pourquoi, nous soutenons les élèves des écoles de la COCOF qui se trouvent dans des situations précaires afin d'éviter qu'ils ne prennent du retard à l'école. Il était également essentiel de s'attaquer à la fracture numérique en veillant à ce que tous les jeunes vulnérables soient équipés d'un ordinateur portable. Sans oublier, le secteur culturel pour lequel 1,2 millions d'euros ont été réservés afin de venir en soutien aux structures et prendre en charge les pertes de

recettes qui empêcherait d'honorer les prestations non annulables ou d'éviter les pertes cumulées qui mettraient les structures dans l'instabilité. » déclare le **Ministre-Président de la Région bruxelloise et Ministre COCOF en charge de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire, Rudi Vervoort.**

« *Les conséquences de la crise du COVID ne sont pas que d'ordre sanitaire. Elles peuvent aussi être d'ordre financier ou psychosocial. En renforçant certains services essentiels comme celui de la médiation de dette, des centres d'action sociale ou de la santé mentale, nous portons une attention toute particulière à des publics fragilisés qui ont vu leurs souffrances amplifiées par la crise du COVID* », explique **Alain Maron, Ministre de la Santé et du Social**

« *En débloquant de nouveaux moyens pour le non-marchand, nous réitérons notre soutien au secteur et à ses travailleurs, largement impactés par la crise Corona. En ce qui concerne la formation professionnelle, celle-ci doit reprendre au plus vite pour permettre aux chercheurs d'emploi de se former et de participer à la reprise de l'activité économique tout en respectant les mesures de sécurité sanitaire. Les moyens dégagés permettront aux acteurs de se fournir en masques et en gel hydroalcoolique mais également de se procurer tout le matériel nécessaire à la reprise de leurs activités* », explique **Bernard Clerfayt, Ministre de la Formation professionnelle.**

« *La pandémie de Covid-19 a clairement mis en évidence l'urgence d'assurer un accompagnement social renforcé des Bruxellois les plus vulnérables. Les personnes âgées, les personnes issues des nouvelles migrations ou encore certains jeunes en manque de repères sont particulièrement impactés par la crise et les mesures de distanciation sociale qui en découlent. Je souhaite que tous puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans cette période difficile* », précise la **Ministre de la Cohésion sociale Nawal Ben Hamou.**